

Tables Communes

Restauration Publique Écoresponsable

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Tables Communes

68 rue Gallieni 93000 BOBIGNY

Compte-rendu sommaire du Comité Syndical Séance du 10 décembre 2024 18 h 30

L'an deux mil vingt-quatre, le dix décembre, le Comité syndical de Tables Communes, légalement convoqué le 03 décembre 2024, s'est assemblé en son siège au 68 rue Gallieni, à Bobigny, sous la Présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Président en exercice.

Le nombre de membres en exercice est de : 33

Le nombre de délégués titulaires présents ou représentés est de : 21

Le nombre de délégués suppléants présents est de : 4

Le nombre de délégués titulaires et suppléants présents ou représentés est de : 25

La séance a été ouverte à 19 h 10. Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut valablement délibérer.

Délégué(e)s présent(e)s :

BOUYSSOU Philippe, MADADI Idir, FAVE Christine, NUNG Michel, MRAIDI Mehrez, OURABAH-BERTOUT Ghaïs, CADAYS-DELHOME Corinne, JALIBERT Sylvie, GELY Fabienne, DARAGON Guy, KACHOUR Mohamed, ALPHONSE Mireille, BONNEAU Michèle, ATTIA Dominique, GALERA Richard, DUPRE Stéphane, BRUSCOLINI Philippe, DUBOE Nicole, PINEAU Aline, AMMAD Majide, délégué(e)s titulaires – KITIC Tania, BENSAID Muriel, ROGER Gilbert et BELGUESMIA Fathia, délégué(e)s suppléant(e)s.

Déléguée excusée ayant donné pouvoir :

Mme WEGEL Evelyne donne procuration à M. BOUYSSOU Philippe.

Déléqué(e)s absent(e)s excusé(e)s :

AIROUCHE Sonia, GUALLIEGUE Raymond, VIEIRA Gildo, FREIH BENGABOU Kheira, DAVAUX Mélanie, DOUCOURE Oumarou, VIGNERON Florian, DECHY François, GIRARDET Elodie, DERNIAME Daniel, VIVIER Maryline, MARTINIS Natacha.

Secrétaire de séance : ALPHONSE Mireille.

ORDRE DU JOUR:

- O Désignation de la secrétaire de séance : Madame Mireille ALPHONSE est désignée à l'unanimité ;
- O Approbation du procès verbal de la séance du 18 novembre 2024 à l'unanimité ;
- Rendu compte des décisions du Président prises par délégation du Comité syndical en application des délibérations n°2024-07 du 23.01.24, n°2024-21 du 05/03/24, et n°2024-56 du 18/06/24 adoptées en référence aux articles L5211-9 et L5211-10 du CGCT.

1/ Modification de la délibération du Comité Syndical n° 2021-30 du 28 juin 2021, portant « mise à jour du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) ».

Sur l'ensemble des points évoqués dans la note explicative de synthèse, le Comité Syndical a approuvé la modification de la délibération du 28 juin 2021 portant mise à jour du RIFSEEP.

Adoption de la délibération n°2024-132 à la majorité, par 23 voix pour, 2 voix contre (MM. Madadi et Dupré) et 0 abstention.

2/ Approbation du tableau des emplois de Tables Communes

Sur l'ensemble des points évoqués dans la note explicative de synthèse, le Comité Syndical a approuvé les créations et suppressions d'emplois proposées et a arrêté le tableau des emplois permanents et non permanents de Tables Communes.

Adoption de la délibération n°2024-133 à l'unanimité, par 25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

3/ Plan de développement des compétences des agents de Tables Communes

L'examen de ce dossier a été reporté à une séance ultérieure.

4/ Décision Modificative n°2 - exercice 2024

Sur l'ensemble des points évoqués dans la note explicative de synthèse, le Comité Syndical a approuvé la Décision Modificative n°2 présentée.

Adoption de la délibération n°2024-134 à l'unanimité, par 25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

5/ Note explicative de synthèse commune : Budget Primitif de l'exercice 2025 / Points unitaires par typologie de prestations / Montant des appels de contributions de l'année 2025

- Le Comité syndical a adopté le Budget Primitif 2025 présenté, à l'unanimité des membres présents par : 25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention (délibération n°2024-135).
- Le Comité syndical a fixé à compter du 1^{er} janvier 2025, le nombre de points unitaires par typologie de prestations, tel que dans le tableau fourni et a confirmé la valeur du point à 0,01 euro (1 centime d'euro), à l'unanimité des membres présents par : 25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention (délibération n°2024-136).
- Le Comité syndical a fixé les contributions 2025 des villes adhérentes au Syndicat, à l'unanimité, par : 25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention (délibération n°2024-137).

POINTS D'INFORMATION:

Les délégué(e)s prennent connaissance :

- du calendrier prévisionnel des bureaux et Comités Syndicaux pour l'année 2025 ;
- de la présentation des actions de communication pour l'année 2025 (stratégie de communication conjointe avec les villes membres, journées portes ouvertes des cuisines, webinaires) et des documents : livret d'information, catalogue Formations Communes, catalogue animations pédagogiques.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Monsieur Philippe BOUYSSOU, Président, a levé la séance à 21 h 05.

A Bobigny, le 10 décembre 2024.

Le Président, Philippe BOUYSSOU

Affichage le : 17 décembre 2024